



# **Assemblée communale ordinaire jeudi 28 janvier 2021 à 20h00, halle de gymnastique, Bâtiment scolaire, dans le respect des prescriptions sanitaires**

## **Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et adopter le budget 2021, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;
3. Prendre connaissance et approuve le plan spécial « Ruisseau Le Bie » ;
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration de l'arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin et Rossemaison ;
5. Prendre connaissance et approuver la nouvelle convention des eaux entre Châtillon et Rossemaison ;
6. Prendre connaissance du décompte final du projet d'alimentation en eau de consommation des fermes et consolider le crédit ;
7. Divers.

Le document mentionné au point 3 est en consultation du 10 décembre au 20 janvier selon publication dans le journal officiel no 45 du 10.12.2020.

Les documents mentionnés aux point 4 et 5 de l'ordre du jour seront déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le conseil communal